

tième corps d'armée de la Confédération (la Bavière, le Wurtemberg, Bade et le grand duché de Hesse) de pourvoir à la sûreté des frontières occidentales du territoire de la Confédération, et de donner avis à la Diète de tout ce qui peut amener ce résultat;

"De charger l'Autriche, la Prusse, la Bavière, le Wurtemberg et Bade, de tenir prêtes les forteresses de Mayence, de Luxembourg, de Landau, d'Ulm et de Rastadt, qui, d'après les obligations des États de la Confédération, pour le cas de guerre, se trouvent sous la dépendance de chacun de ces États;

"De charger la Prusse, la Bavière et Bade, en qualité d'États limitrophes, de donner avis immédiatement à la Diète de tout ce qui pourrait menacer du dehors le territoire de la Confédération;

"De charger en commun tous les gouvernements réunis de la Confédération, de mettre immédiatement à la disposition de la caisse de la Confédération, les sommes stipulées pour les dépenses qui peuvent devenir nécessaires; et ce, d'après les proportions fixées par les matrices de la Confédération."

—On écrit de Dusseldorf, le 2 mars: "Ce matin, les soldats en semestre ont été rappelés. Toutes les troupes ont reçu ordre de se tenir prêtes à se mettre en marche. La plus grande activité règne dans les casernes et dans les arsenaux. L'ordre de l'appel de la réserve de guerre n'est pas encore arrivé. A Cologne, la réserve est déjà appelée sous les drapeaux."



LA REVUE CANADIENNE

MONTREAL, 14 AVRIL 1848.

LA REVOLUTION FRANCAISE.

La Révolution Française est encore le sujet de toutes les conversations. Partout on discute, on examine les diverses éventualités qui peuvent résulter de l'établissement de la république et on attend avec impatience, la suite de ces graves événements. Les derniers avis de Paris nous enseignent que le gouvernement provisoire est toujours infatigable dans ses travaux, qui ont particulièrement pour objet de secourir momentanément les classes commerciales et industrielles. Paris et la France en général étaient tranquilles; cependant la crise financière et monétaire, le sort des classes laborieuses et joint à cela une foule de mécontents que rencontra le régime nouveau, pourraient bien compliquer sérieusement les embarras de la situation. Dans toutes les branches de l'industrie, dans tous les ateliers règne une perturbation presque générale, par suite des prétentions qu'inspire aux travailleurs l'avènement d'un pouvoir qui se proclame leur ouvrage et dont les précurseurs leur avaient promis à l'avance un sort entièrement nouveau. Sur tous les murs de Paris, aux dernières dates, à côté des proclamations et des décrets du gouvernement, se lisent des appels aux différents corps d'état que l'on invite à se réunir, à se constituer en corporation, en coalitions pour imposer leur volonté aux fabricants et par suite aux consommateurs. Les hommes pratiques qui font partie du gouvernement provisoire doivent comprendre aujourd'hui ce qu'il y a de dangereux dans la propagande de certaines théories. Ces théories pourraient bien pousser le peuple à des excès, à demander des choses impraticables et impossibles. Le gouvernement provisoire pourra-t-il dominer la situation intérieure jusqu'à l'établissement complet du gouvernement républicain? Pourra-t-il calmer les orages et les tempêtes qui peuvent surgir des débats de l'Assemblée nationale? C'est là la question.

Tout en admirant les grandes choses qui se passent en France, la glorieuse révolution qui vient de s'accomplir, on ne peut se défendre d'un sentiment de crainte à la vue de l'œuvre immense qui reste encore à faire. En effet le peuple français veut reconstruire du fond en comble un nouvel édifice, et pour cela il faut qu'il emploie les matériaux qui forment celui qu'il vient de détruire. Il faut qu'il prenne la société telle qu'elle est et peut-on dire que cette société est assez avancée et préparée pour le nouveau régime? L'avenir seul nous prouvera cela. Les procédés des débats de l'Assemblée nationale nous le diront.

L'Assemblée est convoquée pour le 20 avril. Les élections ont dû commencer le 9.

Tout français âgé de 21 ans est électeur; c'est la plus large application qui se soit jamais vu et qui puisse se voir du suffrage universel. Tout français âgé de 25 ans est éligible. Chaque membre de l'Assemblée recevra pendant toute la durée de la session une indemnité de 25 fr. par jour. L'élection aura lieu par département au scrutin de liste. Chaque électeur déposera son vote au chef lieu du canton; le dépouillement se fera au chef lieu de département. Nul ne pourra être élu, s'il n'est réuni au moins 2,000 suffrages. L'Assemblée nationale constituante se composera de 900 membres.

Si la majorité de cette assemblée veut le maintien de l'ordre général et se rallie autour du gouvernement provisoire, tout ira bien. Mais si au lieu de cela on écoute tous les cris du dehors, les clamateurs populaires, les associations, les clubs de Paris, on pourrait bien voir se renouveler des scènes sanglantes et anarchiques.

Nous croyons que ce grand assemblage de 900 membres offre plus de craintes que d'espérances à ce sujet. La France n'est pas accoutumée à l'exercice du suffrage direct et universel. En examinant les différents systèmes électoraux qui y ont été successivement décrétés, on voit que l'élection à deux degrés a été le système en usage depuis 1789 jusqu'en 1814. Depuis ce temps jusqu'à aujourd'hui l'élection directe fut renfermée dans d'étroites limites.

Les états généraux s'ouvrirent à Versailles le 5 mai 1789, et sur la motion de l'abbé Sieyès, se constituèrent en Assemblée nationale le 17 juin. On y comptait 1214 députés, parmi lesquels 308 pour le clergé, 250 pour la noblesse et 621 pour le tiers état. Cette assemblée, par la loi du 22 décembre, 1789, adopta l'élection à deux degrés. Elle appela tous les citoyens actifs de chaque canton à nommer un certain nombre d'électeurs qui composaient ensuite l'Assemblée électorale par laquelle étaient choisis les représentants du département à l'Assemblée nationale. La loi de 1789 ne fut point mise en vigueur.

La constitution du 31 septembre 1791 maintint l'élection à deux degrés. Elle convoqua tous les citoyens d'un même canton en assemblées primaires et les appela à nommer des électeurs qui se réunissaient ensuite au chef-lieu du département pour élire les députés. L'Assemblée législative, née de ce mode d'élection et qui tint sa première séance le 1er octobre 1791, renfermait 745 membres, dont 409 étaient avocats, 70 ecclésiastiques, 70 hommes de lettres et 205 propriétaires.

En 1792, la Convention était composée de 750 députés. La constitution du 24 juin 1793 admit l'élection directe par des assemblées formées de citoyens domiciliés depuis six mois dans un canton. Il devait avoir un député pour quarante mille citoyens. Cette loi n'a point été exécutée.

La constitution du 22 août 1795 rétablit les élections à deux degrés, et réduisit à cinq cents le nombre des députés. Ce mode fut suivi jusqu'en 1799.

La constitution de l'an VIII admit quatre cents représentants, dont cent pour le tribunal et trois cents pour le corps législatif.

La charte de 1814 rétablit l'élection directe, mais renfermée dans les limites les plus étroites de manière à constituer un véritable privilège.

Sous la charte de 1830, ce système fut à peine modifié par l'embaînement du cens de 370 à 200 fr. On sait que la chambre des députés se composait de 439 membres.

Maintenant, qu'on nous comprenne bien; nous ne prétendons pas dire que le peuple français ne doive pas jouir pleinement du suffrage direct ou universel; bien au contraire; nous exprimons simplement nos craintes sur l'usage qu'il peut faire de ses droits aux premiers jours de sa souveraineté. On sait qu'en France plus que partout ailleurs, les villes conduisent les campagnes Paris conduit la France par le peuple des villes dans chaque département. Qui a fait la révolution, si ce n'est le peuple de Paris? Ce sera lui aussi qui fera les élections; heureux s'il peut y apporter la sagesse, la prévoyance et la modération qui l'a distingué pendant les trois jours de février. Mais comme écrivait un correspondant parisien à un de nos journaux: "Je crois qu'il faut tenir compte des passions des hommes sur-excités et si facilement sur-excités en France; des habitudes de luxe si facilement prises et si difficilement abandonnées; de l'amour propre et de l'amour des distinctions si vif en ce pays, enfin de la corruption politique si fatalement développée par le dernier gouvernement que l'on peut dire qu'elle est passée dans les mœurs." Ne doit-on pas tenir compte également des embarras que susciteront sans aucun doute ces réformateurs trop avancés les Socialistes, les Communistes, les Fourieristes et autres qui ne rêvent que des utopies plus ou moins absurdes? Nous savons bien que ces hommes par eux-mêmes ne peuvent rien. Mais ne pourraient-ils pas tromper le peuple et l'égarer dans des tempêtes orageuses par l'appât de leurs fausses doctrines humanitaires? Sur les 900 membres de l'Assemblée nationale, les clubs politiques compteront plus d'un représentant et parmi eux-ci, il pourrait se trouver quelques tribuns exaltés et audacieux qui nides du peuple de Paris aspireraient à saisir le pouvoir.

La France commence sa régénération politique en remontant aux premiers principes. Elle a tout à refaire. Le peuple a encore une fois reçu le baptême républicain et se trouve investi de sa souveraineté. L'avenir nous dira s'il est assez instruit pour l'exercer avec avantage pour le bien général. A la veille des élections M. Carnot le ministre de l'instruction publique a adressé une circulaire aux directeurs des Académies, les priant de dire au peuple quelle espèce de gens il doit choisir pour envoyer à l'Assemblée nationale. M. Carnot paraît douter de la capacité du peuple à faire usage de la franchise électorale dans des limites aussi étendues. Il craint ses préjugés en faveur de la fortune, de quelques familles et surtout de la littérature. Aussi recommanda-t-il qu'on dise aux cultivateurs et aux artisans de choisir de préférence des cultivateurs et des artisans, pour les représenter dans l'Assemblée. Cette recommandation peut paraître très raisonnable à première vue, mais nous pensons avec le Times de Londres, qu'elle a contre elle l'expérience de tous les temps. Le bon sens général est contre elle. Dans tous les temps et partout on a choisi les hommes les plus capables, les plus instruits pour en faire des législateurs. Vouloir choisir des hommes peu ou point instruits c'est vouloir amener la confusion, l'anarchie et le chaos, enfin recomposer la convention de 1792. Puisse la France éviter un pareil malheur!

Ce ne sont là après tout que des conjectures que le bon sens populaire, la raison et la modération peuvent détruire. Mais la situation financière du pays offre des dangers plus réels. La crise monétaire sevit en France avec intensité.

Toutes les branches de l'industrie et du commerce tournent les yeux vers le gouvernement provisoire pour avoir du secours. Il est inutile de dire qu'aucun gouvernement dans le monde pourrait tirer son peuple d'embarras pareils. Les secours que le gouvernement a donnés aux classes laborieuses sont déjà un fort mauvais pas, qui aura pour résultat d'épuiser le trésor et de créer des mécontentements parmi les travailleurs. La dépréciation des valeurs de toutes espèces, la députation des 800 banquiers et marchands de Paris qui ont tenté d'extorquer au gouvernement un autre mois de grâce pour les billets émis le 29 mars, sont des faits significatifs. Si d'ici à quelques semaines l'Assemblée nationale ne rétablit entièrement la confiance dans le gouvernement, cet embarras ira toujours croissant. Chaque jour bientôt réalisera ses valeurs en espèces, afin qu'en cas de troubles il puisse cacher sa fortune. La circulation sera très gênée. Ce qui pourrait amener une crise semblable à celle de 1790. M. Thiers nous dit dans son histoire de la révolution que la rareté du numéraire en 1790 fut attribuée à l'émigration et à d'autres causes, mais qu'en réalité elle fut produite par le manque de confiance, résultat des troubles du pays. Quand les troubles politiques, ajoute M. Thiers, répandaient la terreur dans la société, les capitaux languissent, l'argent circule difficilement et le peuple se plaint de la rareté des espèces qui sont enlevées dans la terre. En 1790, il fallut recourir au fameux système des Assignats pour faire face aux difficultés de la crise. Les propriétés de l'église se montant à 80,000 millions stg. furent confisquées et servirent de base au papier-monnaie; ce système produisit d'immenses désastres, mais il servit toujours à sortir d'embarras. En 1830, le crédit public éprouva un choc violent quoique la révolution ne dura que trois jours, que l'horizon de la France fut sans nuages alors et que les grands capitalistes Laflitte, Casimir Périer et d'autres de cette classe, fussent des partisans actifs du nouveau gouvernement. Cependant dans les neuf mois qui suivirent la révolution de 1830, il fallut négocier absolument un emprunt de cinq millions et malgré l'apparente stabilité du roi Louis-Philippe, cet emprunt fut négocié à des termes très désavantageux.

Maintenant, nous regrettons de le dire, mais d'après les dernières nouvelles de Paris, il n'y a pas de doute que les embarras financiers actuels de la France éminent ceux de 1790 et de 1830. La perspective ne saurait être plus sombre pour le commerce. A la suspension des paiements de la caisse Gouin, déjà annoncée par le dernier steamer, ont succédé celles de la caisse Baudon et du comptoir Ganneron, triple institution dont le sinistre a dû avoir un cruel retentissement parmi les négociants secondaires de Paris. La maison Ch. Laflitte, Blouin et Cie est dans le même cas. Les maisons Rougemont de Lowemberg, d'Eichthal et Baguenault se préparent à liquider, et cette nouvelle a produit un effet presque aussi fâcheux que la suspension des autres.—Au Havre, M. Viel et Durand ont dû cesser leurs opérations. D'un autre côté, la maison Rothschild, de Paris, a résolu, dit-on, de cesser ses affaires; cependant ce bruit, répandu par les journaux anglais, n'a rien d'officiel. En voyant cette liste de célébrités financières sombrant sous la tempête ou fuyant devant elle, on ne soupçonne que trop le nombre effrayant de victimes obscures qu'elle doit engloutir. Une lettre adressée par la maison Hottinguer et Cie à ses correspondants de New-York donne, du reste, la mesure de la situation: "Nous ne voulons d'aucune affaire, disent ces messieurs, et si vous nous envoyiez de l'argent pour rembourser des traites, tout ce que nous pourrions faire serait de le déposer à la Banque à vos risques et périls, sans prendre sur nous aucune responsabilité."

Quant aux finances de l'Etat elles sont dans l'état le plus déplorable. Après avoir essayé un instant de faire face à toutes les exigences de la situation, le gouvernement a compris que c'était chose impossible et que le tenter serait compromettre l'avenir sans sauver le présent. En conséquence, M. Garnier-Pagès, nouveau ministre des finances, a courageusement abordé la question. Cinq milliards de dette inscrite; 320,877,000 fr. de bons du trésor en circulation et 355 millions dus aux caisses d'épargne, tel est le bilan que la monarchie a légué à la République. Comme premières mesures d'urgence, on s'est résolu à suspendre les paiements des bons du trésor, qui seront, dit-on, convertis en titres de dette publique au fur et à mesure de leur échéance;—et à décréter que 100 fr. seulement seraient remboursés en argent sur tous les dépôts de caisse d'épargne dépassant cette somme; le reste devant être liquidé en bons du trésor ou en 5 0/0 au pair. En même temps M. Garnier-Pagès a proposé d'aliéner les diamants de la couronne, ainsi que les forêts de l'ancienne liste civile et une partie des forêts de l'Etat; il exciterait par là une ressource considérable et réelle pour sortir des plus grands embarras. En attendant, un emprunt de cent millions serait contracté pour suppléer à celui de 1847 qui, selon toute apparence, ne pourra être exécuté.

D'un autre côté, la Banque de France a dû renoncer également à tenir tête à la situation. Dans l'impossibilité de remplir plus longtemps sa double mission de comptoir d'escompte et de caisse d'espèces, elle a dû opter, et, pour ne pas frapper le commerce d'un coup trop rude, elle a préféré continuer ses escomptes et suspendre ses paiements en numéraire. En conséquence, elle a été autorisée à émettre des coupons de 100 fr., ayant cours forcé, et jusqu'à nouvel ordre elle ne sera tenue de rembourser qu'un dixième de la valeur de ses billets en argent, c'est-à-dire que contre un billet de mille francs elle en donnera neuf cents en coupons et cent seulement en numéraire. Toutefois, sa circulation ne pourra dans aucun cas dépasser une somme de 350 millions; elle devra en outre publier chaque semaine le tableau de sa situation.

Tous ces faits nous font voir combien grave est la situation actuelle de la France et que ce noble pays après ses jours de triomphe pourrait bien avoir des jours de deuil et de tempêtes. Ce n'est pas que nous doutions des destinées à venir de la France. Dieu la protège à travers les écueils qui l'environnent. Elle a une mission providentielle à remplir dans le monde moderne. Mais c'est le présent qui donne des inquiétudes à ses plus ardents admirateurs. Il lui faut le plutôt possible pour sortir de la crise actuelle, un gouvernement éclairé, solide et fort. L'Assemblée nationale sera-t-elle composée d'éléments capables de lui donner de suite et sans tarder un tel gouvernement? C'est ce que nous saurons bientôt. Ce qui est certain aujourd'hui, comme toujours, c'est qu'il est plus facile de démolir et de détruire, que de bâtir et de créer.

FAITS DIVERS.

ELECTION DE TERREBONNE.—L'Hon. L. M. Viger a été élu à Terrebonne par une écrasante majorité de 1715 voix! C'est là une preuve frappante de la popularité et de l'estime dont jouit le ministère actuel.

On a bien censuré dans certain quartier la nomination de M. Viger; on a même voulu persuader aux électeurs de Terrebonne qu'ils devaient partager les mêmes sentiments, mais le bon sens public a mieux jugé les choses. Voici l'état des polls à la clôture de l'élection de Terrebonne.

	M. VIGER.	M. SCOTT.
Ste. Thérèse.....	186	12
St. Janvier.....	84	39
St. Jérôme.....	353	8
St. Martin.....	121	36
St. Rose.....	328	4
St. Vincent.....	192	0
Terrebonne.....	131	0
St. François.....	85	0
St. Anne.....	170	0
New-Glasgow.....	129	4
Abercrombie.....	18	1
	1819	104
Majorité.....	—	—
	1715	

Election d'Oxford.—La nomination a lieu le 24 du courant; malgré tous les efforts des conservateurs, ils ne réussirent pas, dit un journal de Toronto à trouver un candidat pour opposer l'hon. M. Hincks.

Réclamation.—Nous avons reçu la réclamation de M. Léon Caron, maître de poste de la Rivière du Loup, près Berthier, qui se plaint d'un paragraphe contenu dans notre numéro du 7 courant. M. Caron se croit personnellement attaqué. Il ne l'est pas. C'est le département que nous attaquons et non personne en particulier. Si nous avons nommé la paroisse de la Rivière du Loup, c'est qu'en effet c'est toujours là qu'on se plaint de l'absence des journaux.

La lecture de M. Sicotte.—Ce monsieur s'est fort bien acquitté de sa tâche hier soir, devant l'Institut Canadien. La foule qui remplissait la salle a admiré le talent du lecteur, la hauteur de ses vues et de sa pensée. M. Sicotte nous a peint à grands traits la marche providentielle de la civilisation dans le monde depuis les temps anciens jusqu'à nos jours. Il nous a fait voir l'humanité tendant toujours à s'améliorer, à se perfectionner, les peuples appelés maintenant à jouir de tous les biens et de tous leurs droits, les gouvernements reconstitués pour le plus grand bonheur de tous, enfin la démocratie prenant l'empire du monde. Nous espérons que M. Sicotte se rendra aux vœux de l'Institut et qu'il livrera sa lecture à la presse.

LA SAISON.—Nous avons ici le plus beau temps du monde. Hier soir il a plu pendant quelques heures, mais ce matin le soleil a repris son éclat et ses chauds rayons. La végétation commence à donner signe de vie. La navigation, d'ici à lundi prochain, sera partout en pleine activité. Le steamer Montréal est arrivé au port hier soir et part demain à heures P. M. pour Québec. Le Richelieu et le St. Louis vont commencer leurs voyages réguliers. Ce dernier est sur la ligne de Laprairie en attendant que le Prince Albert soit prêt à prendre sa place. L'Iron Duke a été allongé et voyagera dans quelques semaines. Les steamers de Longueuil ont commencé leurs voyages réguliers hier.

ETABLISSEMENT DE TAILLEUR.—M. Charles Gareau vient d'ouvrir son nouveau magasin, No. 87 rue Notre Dame. Nous le recommandons particulièrement au patronage public. Les ouvrages confectionnés dans cet établissement, tant pour la coupe que pour le fini, lui sont honneur. M. G. est toujours au courant des modes de Londres, de Paris et de New York.—AVIS AUX FASHIONABLES.

UN VOLEUR EMBARRASSÉ.—Un filou audacieux, portant nom Slater, convoitait fort, à ce qu'il paraît, les beaux écus de la banque du Nouveau Brunswick. Aussi, il y a quelques jours, fit-il une tentative pour en faire ample provision. Il parvint à monter sur le toit de la banque et se laissa choir dans la cheminée. Malheureusement pour lui, il n'arriva pas jusqu'en bas. La cheminée trop étroite l'avait pris comme le piège prend le rat. Impossible pour lui de s'en tirer sans faire entendre des cris plaintifs; Vous pouvez vous figurer l'agrément d'un pauvre voleur obligé d'appeler au secours dans des circonstances pareilles. Il fallut briser partie de la cheminée pour l'en faire sortir, jurant, mais un peu tard, qu'on ne l'y prendrait plus.

Deux Eglises nouvelles.—Les Mélanges Religieux nous apprennent que les citoyens du

faubourg Québec et ceux des côtes St. Louis, Ste. Catherine et des Tanneries des Bêlairs, ont fait des démarches auprès de sa Grandeur Monseigneur de Montréal pour bâtir des églises dans ces localités et que sa grandeur a accédé à leur demande. Comme cette feuille nous nous réjouissons de cette démarche et dans l'intérêt de la religion catholique et dans l'intérêt des populations au milieu desquelles s'élèveront ces clochers. C'est sur la rue Visitation que sera la nouvelle église du faubourg Québec pour laquelle M. P. Beaudry a eu la générosité de donner une magnifique terrain. P. Beaubien, M. P. P., a fait de même le don généreux d'un terrain pour l'emplacement d'une église pour les habitants des côtes St. Louis, Ste. Catherine et des Tanneries des Bêlairs.

UN CHARLATAN.—Dimanche dernier une jeune femme du nom de Nathalie Bérand, âgée de 20 ans, tomba malade, et ses parents firent appeler un nommé Moses Mable qui pratique sans licence dans le faubourg Québec. La malade mourut quelques instants après avoir pris les remèdes, et elle fut inhumée mardi. Des soupçons ayant transpiré sur la mort subite de cette femme M. le coroner De Salaberry, ordonna une enquête, et le corps fut exhumé hier. L'autopsie qui a été faite par MM. les Drs. Nelson, Hall, David, et autres, ont prouvé qu'il y avait inflammation et engorgement dans le cerveau, causée sans doute par des remèdes administrés mal à propos. Le jury rapporta un verdict en conséquence, et Mable a été arrêté.—Minerve.

AFFAIRES D'EUROPE.

Le gouvernement provisoire poursuit en France, avec un courage et une persévérance admirables, la tâche difficile qu'il a entreprise. Mais l'océan des révolutions est toujours fécond en agitations, et si ferme que soit la main du navigateur, il est impossible que la nef le traverse sans de rudes secousses. Des désaccords assez graves ont éclaté; les ouvriers et la garde nationale de Paris, s'ils n'ont pas été jusqu'à s'armer les uns contre les autres, se sont du moins livrés à des démonstrations qui ne manquent pas d'un certain caractère d'hostilité. Il y a lutte sourde, sinon conflit; lutte malheureusement inévitable et qu'il était facile de prévoir. Nous espérons toutefois qu'elle ne prendra pas des proportions sérieuses, et que les hommes qui ont accepté la mission de sauver la France d'elle-même, pourront maintenir l'équilibre, jusqu'au jour où l'Assemblée nationale viendra prendre en main les destinées du pays.

Ces dissidences du dehors auraient eu dans le sein du gouvernement provisoire un retentissement malheureux. Les journaux anglais parlent d'une scène tragique qui aurait eu lieu dans la dernière séance du cabinet. La majorité aurait demandé la retraite de M. Ledru-Rollin, mais celui-ci aurait refusé d'accéder à ce vœu et aurait menacé d'appeler à lui le peuple. L'effet suivant de près la menace, il aurait ouvert la fenêtre, lorsque M. Garnier-Pagès saisissant un pistolet, le menaça de lui brûler la cervelle, s'il persistait. Une scène violente s'en suivit, et M. Ledru-Rollin se laissa emporter jusqu'à lever la main sur M. de Lamartine, qui lui répondit avec calme: "Monsieur, j'aime mieux mourir dans une émeute que sur l'échafaud." M. Garnier-Pagès menaçait alors M. Ledru-Rollin de mettre sous les yeux du peuple une traite de 300,000 fr., tirée par lui sur le trésor et de le forcer à justifier immédiatement de son emploi. Cette révélation aurait rendu plus de réserve à M. Ledru-Rollin.

—La Monnaie est encombrée, en ce moment d'une masse énorme de vaisselle plate et d'argenterie de toute nature, que l'on apporte de toutes parts pour la faire convertir en argent monnoyé. On remarque outre les particuliers qui se défont ainsi d'une partie de leur argenterie, un grand nombre d'orfèvres qui se défont de toutes les marchandises de hasard qu'ils désespèrent de vendre dans le commerce au milieu des circonstances actuelles.

—Un premier envoi de pièces d'argenteries ayant appartenu à l'ex-roi Louis Philippe a été fait à la monnaie de Paris pour être fondues.

—Il est question d'un nouveau décret du gouvernement qui prohiberait l'exportation de France de tout numéraire au-delà de ce dont chaque voyageur a nécessairement besoin.

—Déjà les invalides civils ont pris possession du château des Tuileries. Ils occupent les grands appartements de l'ancienne royauté.

—Tous les jours, une vingtaine de voitures à déménagement, sont occupées à transporter des Tuileries au garde-meuble national, les meubles et ouvrages d'art qui garnissaient les Tuileries.

—On dit que M. l'abbé Lacordaire a renoncé au projet qu'il avait conçu de se porter candidat aux élections pour l'Assemblée nationale.

—C'est par erreur que plusieurs journaux ont annoncé que, dans le recensement qui a été fait des diamants de la couronne, on avait constaté la disparition du Régent. Rien de semblable n'a eu lieu; seulement on a reconnu qu'un petit écrivain avait été dérobé aux Tuileries, dans lequel était renfermé un gros diamant monté en bouton de chapeau, dont la valeur est de 250 mille fr. environ, et une paire de pendants d'oreilles en or, serties, estimées à 39 mille fr.

DECLARATION DE L'EMPEREUR DE RUSSIE.—Une dépêche de Berlin, du 14 mars, annonce que l'empereur de Russie a déclaré de la manière la plus positive qu'il s'abstiendrait de toute intervention dans les affaires de la France, tant que la France elle-même n'attaquerait pas les territoires étrangers.

LE PRINCE DE JOINVILLE.—Le bateau à vapeur le Solon, ayant à bord le prince de Joinville nous apprend que les citoyens du